Par Francis LENNE (EA1966), auteur de l'article

Bonjour,

J'aurais aimé remercier la rédaction de l'AEA d'avoir bien voulu publier mon article de réflexion sur l'avenir de la prétendue stratégie de "dissuasion nucléaire", à une grave réserve près. Cet article estprésenté dans la revue *Le Piège* 240, P40 - *Prolégomènes aux études du devenir de la dissuasion nucléaire*.

Je note en effet que cette rédaction n'a pas pu s'empêcher (ou a été contrainte), le tabou étant si puissant et les réalités si refoulées, de commenter cet article par un encart presque aussi long que le texte publié et qui profère des arguments que je dois qualifier, sinon d'inepties, mais au minimum de grossières caricatures de l'article que j'avais soumis et de tentative de manipulation des lecteurs. C'est grave et, de plus, il eut été de la plus élémentaire des corrections de m'informer au préalable du contenu de cet encart. En ayant pris connaissance, j'aurais pu et j'aurais sans doute dû refuser la publication de mon texte, ainsi outrageusement déformé. Bien sûr il est possible de débattre, mais il est odieux de le faire en avançant autant de contre-vérités y compris au sujet du texte lui-même, tout en le déformant et en en détournant le sens.

Est-il utile de répondre à cette injure à la vérité, je n'en suis pas certain, tant la capacité à conduire un raisonnement rationnel semble perdue par les auteurs de cet encart et par ceux qui ont tenu leurs mains. Je me le permets cependant, en prenant à témoin les femmes et les hommes qui ont su s'élever au-dessus des illusions dogmatiques du moment et par respect pour eux. Incidemment, cet encart est également injurieux pour le président du CICR comme pour le secrétaire général des Nations Unis et pour tous les États qui se voient appliquer un apartheid nucléaire qui fait d'eux les vassaux soumis, contre leur gré, à ces puissances. Cette soumission contrainte, contraire au droit international, peut les conduire, les conduit sans doute, à chercher à contourner par d'autres barbaries, sous le seuil nucléaire ou qui ne pourrait justifier la mise en œuvre de cette menace, cette nouvelle absurde ligne Maginot. Ces États nucléaires se refusent au contraire éhontément depuis des décennies à respecter les engagements internationaux formels et participent encore à une prolifération verticale dans le plus total déni du respect de la non-prolifération. La France est elle-même partie prenante de ces dérives.

Ce déni est parfaitement illustré encore une fois par le texte de cet encart, repris ci-dessous.

En gras, je fais apparaître dans le texte de cet encart ajouté à mon article les inepties qu'il introduit en commençant sournoisement par se référer à un discours présidentiel qui n'est de plus et en aucun cas à considérer comme "*des éléments de réponse*" au contenu de mon article. Pour répondre à une réflexion, il faudrait commencer par l'entendre puis par en respecter les termes et non à les déformer outrageusement comme c'est ici le cas.

Mes commentaires (en rouge), je ne me berce d'aucune illusion, ne seront pas plus entendus par les rédacteurs de cet encart que mon texte original, pas plus que le texte du CICR, parmi bien d'autres. Je m'obstine cependant car je veux croire que le temps de la raison viendra.

L'encart outrageux de la revue *Le Piège*, voir pages 40 et 41 du document joint, est repris ici :

« Éléments de réponses aux prolégomènes…

Prononcé le 7 février 2020 à l'École de guerre, le discours présidentiel sur la stratégie de Défense et la dissuasion fournit des éléments de réponse à notre camarade. ***La légitimité des questionnements éthiques suscités par les armes nucléaires est reconnue, mais l'alternative qui opposerait un absolu moral de rejet au règne des seuls rapports de force n'est pas recevable****. »*

Mon article, pas plus que les propos du CICR, n'oppose en rien un "*absolu moral de rejet au règne des seuls rapports de force*". Cette phrase n'a d'une part aucun sens : il n'est pas question de morale, même si en rejeter la possibilité de s'y référer serait proprement absurde. Est-il de plus utile de rappeler que les **« *questionnements éthiques* » sont à la base du droit mais aussi de la prohibition absolue des armes de destructions massives, droit que la France a largement contribué à établir et dont notre pays reconnaît que les armes nucléaires font partie.** D'autre part, il est question de respect des engagements et de droit international, ce qui est bien différent : leur non-respect, ce qui est le cas pour les États nucléaires dont la France, conduit à décrédibiliser leurs autres propos et leur diplomatie, ainsi que le Traité TNP qui les engage.

L'encart poursuit : ***« En effet, la France ne saurait se donner pour objectif moral de désarmer unilatéralement*** *face à des puissances, voire à des dictatures, qui conserveraient leurs armes nucléaires ou continueraient de les développer. »*

Odieux mensonge. Il n'a JAMAIS été question dans mon article, pas plus que dans le TNP, bien au contraire, de "*désarmer unilatéralement*". Cette déformation des propos est cependant une pratique courante de ceux qui dénient la réalité du nucléaire militaire et des accords internationaux, et qui refoulent cette réalité. On peut d'ailleurs s'interroger s'ils le font en pleine conscience. La phrase qui suit prétend alors argumenter contre mon article en s'appuyant sur cette déformation des propos, ce qui là encore vide l'argumentation de cet encart de tout sens :

*« **Elle s'exposerait ainsi – et probablement de la même manière ses partenaires européens qui partagent avec elle beaucoup d'intérêts – au chantage ou à la violence**, et devrait s'en remettre à d'autres pour assurer sa sécurité. Dans l'état actuel du monde, il est par ailleurs à peu près clair qu'**une initiative isolée de désarmement** ne produirait aucun effet d'entraînement sur les autres puissances nucléaires, ni sur celles qui aspirent à les rejoindre.»*

Encore une déformation des propos de mon article, en premier lieu il n'a JAMAIS été question « *d'initiative isolée* », et ce mensonge est aggravé par l'exposé d'une hypothèse qui est tout sauf "claire" sur les effets du désarmement. C'est de plus un nouveau déni de réalité, en « oubliant » les États qui ont renoncé à cet armement, ne citons que la Suède, le Brésil, l'Argentine et l'Afrique du Sud qui ne s'en remettent à personne pour leur propre sécurité, si ce n'est, comme tous les États dont la France, à la charte des Nations Unies.L'encart poursuit encore dans la contradiction interne, le déni et le sophisme, en citant la "*course aux armements*" comme facteur qui « justifierait » que le désarmement n'ait pas lieu !

***« Un autre facteur dont il est impossible de ne pas tenir compte est la relance mondiale de la course aux armements**. D'ici à 2046, les États-Unis ont prévu de consacrer 1 200 milliards de dollars au développement et à la modernisation de leur armement nucléaire, et se désengagent systématiquement de tous les accords internationaux de contrôle des armements. Après s'être retirés en 2002 du traité ABM sur les antimissiles, ils quittent l'accord sur le nucléaire iranien en 2018 et le traité sur les armes de portée intermédiaire en 2019. Et il est aujourd'hui peu probable que le traité New Start sur les armements stratégiques soit renouvelé l'année prochaine… Évidemment, la Russie est partie prenante à cette relance, ne serait-ce qu'en raison du désengagement américain de toute obligation, et développe de nouveaux systèmes d'armes dont elle ne manque pas de faire état à grand renfort d'annonces médiatiques. La Chine, quant à elle, est maintenant créditée d'un arsenal de plus de 500 têtes nucléaires… »*

Bien sûr, toujours dans le déni, les auteurs de cet encart "omettent" de citer la France qui, avec la loi de programmation militaire, engage aussi une augmentation considérable et sur le très long terme des ses budgets consacrés au nucléaire militaire. Il est de plus manifeste, comme le montre le constat de l'encart, que la prétendue « dissuasion nucléaire » ne dissuade en rien l'explosion des dépenses en la matière, bien au contraire, donc l'accroissement de l'insécurité et du sentiment d'insécurité que leur possession génère, indépendamment des risques majeurs, déjà avérés à maintes reprises, que ces armes de destruction massive font courir. Là encore, les auteurs de l'encart, toujours dans le déni, « oublient » de le signaler. De plus, pour les auteurs de cet encart qui ne craignent pas le ridicule, l'accroissement des arsenaux nucléaires et le non respect des engagements « justifierait » un accroissement encore plus important ! Mais jusqu'à quand ! Cette absurdité logique est un aveu on ne peut pus clair, en cette matière, de l'échec absolu de la diplomatie fondée sur la menace nucléaire. Comment des rédacteurs en principe libre de raisonner peuvent-ils, dans l'illusion et en vue de soutenir leur dogme, proférer de telles inepties qui viennent contredire leur propre argumentation, si ce n'est par un refoulement provoqué par la dimension insoutenable de la barbarie nucléaire, qui les submerge. L'encart poursuit encore par un nouveau déni, un nouveau mensonge, en totale contradiction avec le texte du TNP dont les extraits du préambule et les deux articles en question sont rappelés plus bas :

« Les atours du TNP
En juillet 2017, un traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) a été adopté par l'assemblée générale de l'ONU. Comme les autres puissances déjà détentrices de ces armes, ***la France ne l'a pas approuvé*** *et* ***reste attachée au traité de non-prolifération (TNP)*** *qu'elle a ratifié en 1992,* ***puisqu'il lui reconnaît la possession légitime de telles armes****. »*

Cette dernière allégation est absolument et doublement fausse : le TNP reconnaît **le fait** que des États possèdent déjà de telles armes, mais en aucun cas que leur possession serait "*légitime*" et ne fait que les enjoindre à ne pas contribuer à leur prolifération, ce à quoi ils ont cependant contribué et qu'ils continuent à provoquer, illégitimement. De plus le TNP (article VI) prévoit bien **un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.** La non approbation, en réalité **la non contribution** de la France et des autres États nucléaires comme de certains autres États soumis à la rédaction de ce nouveau Traité est bien contraire aux engagements du TNP, ce discours est donc manipulateur et mensonger. De plus, autre « oubli », la France a fait savoir qu'elle respecterait les termes du Traité TNP dès son entrée en vigueur en 1970 .

« Paradoxe de la situation » nous affirme pourtant l'encart. Non, il n'y a donc ici aucun paradoxe, si ce n'est dans le discours même des auteurs de l'encart, illusion ou nouvelle tentative de manipulation : *« **le TNP** dispose, en son article VI, que les puissances signataires doivent progresser de manière concrète et réaliste vers la réalisation d'**un monde sans armes nucléaires**. Cet article est encore largement resté lettre morte, mais il **reste l'instrument auquel la France souhaite recourir** afin de faire évoluer l'ordre international par le droit dans le sens de **la réduction des armements**. »*

Cette dernière phrase, contredite en permanence par les faits et y compris par les propos de cet encart, est encore l'une des manipulations favorites de la diplomatie nucléaire française. D'une part, on retrouve la manipulation du texte du TNP introduisant le terme de « réduction » comme étant l'objectif, ce qui n'est en aucun cas ce qui est requis, c'est-à-dire le désarmement général et complet. D'autre part, il ne s'agit pas pour les Parties au TNP de "*souhaiter*" recourir à l'article VI du TNP, mais bien de **l'appliquer** et chaque Partie doit s'employer à exiger d'elle-même et des autres à engager les actions qui conduisent au désarmement, avec en premier lieu l'établissement d'un agenda relatif à ce processus, agenda toujours attendu. L'augmentation considérable des budgets, l'absence de toute proposition d'agenda de désarmement, si ce n'est des pseudo-réductions qui ne sont que l'élimination de systèmes obsolètes, techniquement et stratégiquement, **le refus de participer à la rédaction du TIAN alors que ce traité est prévu au TNP**, voici quel est le comportement outrancier de notre pays et des autres Parties disposant d'armes nucléaires, dont cet encart tente grossièrement, par le mensonge, de plaider la cause.

La publication de cet encart venant déformer outrageusement les propos de l'article qu'il commente, avec les mensonges, les contradictions, les dénis qu'il contient et qui discréditent cet encart, n'est qu'une outrance de plus, indigne de notre revue. Il aurait été possible de débattre en respectant les faits comme en respectant ceux qui soutiennent les engagements que notre pays a pris, dans le respect du droit international auquel le CICR a contribué, dans le respect de ceux de nos citoyens qui ont l'audace de croire en la possibilité pour nos gouvernants de les respecter. Certes notre monde n'est pas une organisation de « bisounours », insulte par sophisme *ad hominem* qu'aiment à proférer les nucléaristes forcenés, et la duperie, on le sait depuis des siècles, est souvent au fondement des relations conflictuelles entre nations. Cependant, de Sun Tzu jusqu'aux premières années du XXe siècle, il n'était pas encore question de menacer l'humanité d'anéantissement. Avec la prolifération des armes nucléaires, concentrées entre les mains de seulement 14 chefs d'États et de gouvernement, cette perspective génératrice d'une illusion de puissance n'est plus une fiction. Plutôt que de tenter maladroitement de défendre un dogme d'un autre temps, notre revue, pourtant habituée à tirer les leçons de l'histoire et à faire preuve de clairvoyance sur notre avenir, devrait accepter, au minimum, d'ouvrir un débat respectueux de la réalité et non pas enfermé dans des dénis qui n'ont plus de sens et qui ne dupent plus que ceux qui se complaisent dans l'archaïsme nucléaire.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Les États qui concluent le présent Traité, ci-après dénommés les « Parties auTraité », considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir àl'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples,...

Persuadés que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire,
...

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Tout Etat doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, **des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs**, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

Article VI

Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires **à une date rapprochée** et **au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace**.